



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Cinquième Commission

Points 77, 108 et 123 de l'ordre du jour

#### Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

#### Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

#### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/59/L.20

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Denisa **Hutánová** (Slovaquie)

1. À ses 53<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> séances, les 20 mai et 8 juin 2005, la Cinquième Commission, en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/59/28 et Add.1) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/59/L.20. À la 53<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/59/789) et a fait un exposé sur la question (voir A/C.5/59/SR.53). La Cinquième Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses (voir A/C.5/59/L.73).

2. Les déclarations et observations faites durant l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/59/SR.53 et 57).

3. À la 57<sup>e</sup> séance, le 8 juin 2005, le représentant de l'Égypte a oralement modifié le projet de décision en supprimant les mots « pour le Groupe de la



déontologie » après les mots « personnel temporaire » aux paragraphes b), c), d) et e) (voir A/C.5/59/SR.57).

### Décision de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission, ayant examiné les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général<sup>1</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, notant que l'examen du rapport d'ensemble mentionné au paragraphe 4 de la section XIV de la résolution 59/\_\_\_ de l'Assemblée générale (A/C.5/59/L.53) et la préparation de propositions pleinement justifiées sont encore à venir, et tenant compte de la nécessité d'élaborer et d'appliquer de toute urgence une politique et une stratégie relative à la conduite du personnel en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée que, si le projet de résolution A/C.4/59/L.20 est adopté :

a) Il faudra ouvrir des crédits supplémentaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 206 600 dollars pour le Bureau de la gestion des ressources humaines et de 4 285 800 dollars pour le Bureau des services de contrôle interne, pour inscription au compte d'appui des opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006;

b) Il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 379 600 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour inscription au budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006;

c) Il faudra prévoir des dépenses d'un montant de 1 353 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo qui doit être établi pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006;

d) Il faudra prévoir des dépenses d'un montant de 1 205 200 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan qui doit être établi pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006;

e) Il ne sera pas nécessaire d'augmenter les crédits d'un montant de 3 457 600 dollars prévus pour financer au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 les dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui figurent déjà dans les budgets de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (806 900 dollars), de la Mission des Nations Unies au Libéria (916 100 dollars), de l'Opération des Nations Unies au Burundi (850 700 dollars) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (883 900 dollars) pour l'exercice.

---

<sup>1</sup> A/C.5/59/28 et Add.1 et Add.1/Corr.1.

<sup>2</sup> A/59/789; voir également A/C.5/59/SR.53.